

## Tarification 2024

- **Frais de participation au label** : ils correspondent aux frais d'étude des dossiers, d'accompagnement des établissements, et de valorisation du label.
- **Frais d'audits** : Ils sont facturés uniquement l'année où un audit à lieu (année de candidature, 1<sup>ère</sup> année de labellisation, puis tous les 3 ans).

### Renouvellement du partenariat entre TERAGIR et l'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN NICE COTE D'AZUR

	Frais d'audit (1)	Frais de participation annuels (2)		
		Frais réels	Minimum	Maximum
Gîte & Meublés Chambres d'hôtes	360 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	160 €	400 €
Campings	410 € + 35 €	nombre d'emplacements nus x 2,20 € + nombre de locatifs x 4,40 €	290 €	1 290 €
Hôtels	410 € + 35 €	nombre de chambres x 4,40 €	290 €	1 290 €
Résidences de tourisme	460 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	460 €	1 700 €
Auberges de jeunesse	410 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	210 €	900 €
Villages et centres de vacances	410 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	360 €	1 500 €
Restaurants	360 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	160 €	400 €

